



COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 86

Lundi 31 Janvier 2011

Personnes présentes :

Avec voix délibératives :

M. Philippe HECTOR	Maire de Bloye
M. Patrick DUMONT	Conseiller municipal de Bloye
Mme Sylvia ROUPIOZ	Maire de Boussy, Vice-présidente de la C3R
M. Alain ROUX	Maire-Adjoint de Boussy
M. Jacques COPPIER	Maire d'Etercy
M. André BERTHET	Maire-Adjoint d'Etercy
M. Roland LOMBARD	Maire d'Hauteville-sur-Fier, Vice-président de la C3R
M. Bernard CARLIOZ	Maire-Adjoint d'Hauteville-sur-Fier
M. Joseph PERISSIER	Maire de Lornay
Mlle Laurence KENNEL	Maire-adjointe de Lornay
Mme Martine MANIN	Maire Marcellaz-Albanais, Vice-présidente de la C3R
M. Claude BONAMIGO	Maire-Adjoint de Marcellaz-Albanais
M. Jean-Pierre LACOMBE	Maire-Adjoint de Marcellaz-Albanais
M. Henry BESSON	Maire-Adjoint de Marigny-Saint-Marcel
M. Bernard GAY	Maire de Massingy
M. Joanny CHAL	Maire-Adjoint de Moye
M. Michel BRUNET	Conseiller municipal de Rumilly
Mme Danièle DARBON	Maire-Adjointe de Rumilly
Mme Karine CORNU	Conseillère municipale de Rumilly
M. Michel ROUPIOZ	Conseiller municipal délégué de Rumilly
M. Marcel THOMASSET	Maire-Adjoint de Rumilly
M. Jean-Pierre VIOLETTE	Maire-Adjoint de Rumilly
M. Jean-François PERISSOUD	Maire de Saint-Eusèbe (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER)
M. Pierre BLANC	Président de la C3R, Maire d
M. Michel TILLIE	Maire-Adjoint de Sales
Mme Mylène TISSOT	Maire-adjointe de Sales
M. Bernard BONNAFOUS	Maire de Thusy
M. Robert BONTRON	Maire-Adjoint de Thusy
M. François RAVOIRE	Maire de Vallières, Vice-président de la C3R

M. Jean-Michel AVON	Maire-Adjoint de Vallières
Mme Valérie POUPARD	Maire Adjointe de Vallières
M. Olivier MARMOUX	Maire de Vaulx, Secrétaire du Bureau de la C3R
M. Gérard BOCQUET	Maire Adjoint de Marigny Saint Marcel (Suppléant de M. Jean-Marc PELCE)
Mme Marielle FARAMAZ	Maire Adjointe de Massingy (Suppléant de M. Henri BOUCHET)
M. Serge DEPLANTE	Maire Adjoint de Rumilly (Suppléant de Mme Viviane BONET)
M. Maurice DUMONT	Maire Adjoint de Val de Fier (Suppléant de M. Maurice POPP)
Mme Françoise PAILLE	Conseillère Municipale de Val de Fier (Suppléante de Mme Christine MIRALLES)
M. Guy BROISSAND	Maire Adjoint de Versonnex (Suppléant de Mme Hélène BUVAT)
Mme Valérie SOLDAN	Maire-adjointe de Versonnex

Autres personnes présentes :

M. Franck ETAIX,	Directeur Général des Services de la C3R
M. Yvonnick DELABROSSE,	Responsable service Eaux et Assainissement de la C3R
Mme Sandrine EVRARD,	Remplaçante de Mme Caroline D'ACUNTO, secrétariat de la C3R
La Presse	

Personnes excusées :

Mme Christine MIRALLES	Conseillère municipale de Val de Fier (suppléée par Mme Françoise PAILLE)
M. Hervé TEYSSIER	Maire de Crempigny-Bonneguête
M. Gilbert BUNOZ	Maire-Adjoint de Crempigny-Bonneguête
M. Jean-Marc PELCE	Maire de Marigny-Saint-Marcel (Suppléé par M. Gérard BOCQUET)
M. Christian HEISON	Maire de Moye et Conseiller Général du Canton de Rumilly
M. Pierre BECHET	Maire de Rumilly, Vice-président de la C3R
M. Henry BOUCHET	Maire-Adjoint de Massingy
Mme Viviane BONET	Maire Adjointe de Rumilly (suppléé par M. Serge DEPLANTE)
M. Marcel BOUVIER	Maire-Adjoint de Saint-Eusèbe (qui a donné pouvoir à M. Jean François PERISSOUD)
M. Maurice POPP	Maire de Val de Fier, Vice-président de la C3R (suppléé par M. Maurice DUMONT)
Mme Evelyne DEPLANTE	Maire-Adjointe de Vaulx
Mme Hélène BUVAT	Maire de Versonnex, Vice-présidente de la C3R (suppléé par M. Guy BROISSAND)

Introduction de la séance

20 h : Début de séance.

M. Pierre BLANC, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents et remercie la presse pour leurs présences.

- ⇒ **Le Procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.**
- ⇒ **Mme Mylène TISSOT est désignée secrétaire de séance.**

Sujets soumis à délibération (Séance publique)

I. Mutualisation de services :

Lancement d'un audit des systèmes informatiques de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et de ses 18 communes membres en vue d'une mutualisation de ces systèmes

Rapporteur : Philippe HECTOR

Dans le cadre du projet communautaire approuvé en Mai 2009, les élus communaux et intercommunaux ont marqué leur volonté de travailler sur la mutualisation de services dans différents domaines.

En effet, dans le questionnaire remis aux communes du canton en début de mandat pour connaître leurs besoins, la mutualisation de l'informatique était apparue comme l'un des sujets de préoccupation des maires des communes.

Un Comité de pilotage « Mutualisation des services » a démarré le 28 septembre 2010 et s'est donné comme objectifs d'aboutir à une économie d'échelle sur l'ensemble du territoire ou de faire partager l'expertise à tous les échelons par le biais de la mutualisation en fixant 4 thématiques prioritaires :

- L'informatique
- La commande publique
- Les affaires juridiques
- L'urbanisme

Dans le cadre de réunions de réflexions sur la mutualisation au sein de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, des groupes de travail ont été mis en place dont celui concernant l'informatique piloté par M. P. HECTOR.

Après avoir fait un état des lieux succinct de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et de la ville de Rumilly, un audit plus poussé semble aujourd'hui indispensable pour cibler les actions à mettre en place dans ce domaine et répondre aux besoins de l'ensemble des communes du canton.

Le Comité de pilotage « Mutualisation des services » du 15 décembre 2010, et le bureau du 17 janvier 2011 ont émis un avis favorable pour lancer un audit dans ce domaine. Ce projet nécessite le recrutement d'un cabinet spécialisé pour répondre aux besoins détaillés dans le cahier des charges.

L'audit pourra être décomposé en 3 phases :

Phase 1 (tranche ferme) :

Diagnostic technique, organisationnel et financier des systèmes informatiques de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et de ses 18 Communes membres,

Phase 2 (tranche ferme) :

Propositions de plusieurs scénarii de fonctionnement,

Phase 3 (tranche conditionnelle pour les communes rurales, tranche ferme pour Rumilly et la communauté de communes) :

Etudes financières et organisationnelles des scénarii pré retenus et comparaison.

Les principaux éléments chiffrés de l'audit sont les suivants :

■ Montant prévisionnel alloué à cette opération : **30.000 € à 40.000 €**

■ la durée prévisionnelle de l'audit : **4 mois**

⇒ Durée prévisionnelle de la phase 1 : **1 mois**

⇒ Durée prévisionnelle de la phase 2 : **1 mois**

⇒ Durée prévisionnelle de la phase 3 : **2 mois**

■ Calendrier prévisionnel suivant :

- Mars 2011 : début de l'étude
- Eté 2011 : fin de l'étude

Au titre des interventions :

En réponse à M. Michel BRUNET, M. Philippe HECTOR, explique que la maintenance sera exposée dans les scénarii. C'est pourquoi, dans la 1^{er} PHASE, sera répertorié l'ensemble des demandes concernant la maintenance.

En réponse à M. J.P. VIOLETTE, M. Philippe HERCTOR, précise que le titre de la phase 3 est intitulé entre parenthèse « pour Rumilly et la Communauté de Communes » car la ville de Rumilly a des besoins supplémentaires spécifiques qui devront être identifiés dans l'étude financière et organisationnelle des scénarii mais qui ne peuvent être intégrés dans l'ensemble des scénarii de la Communauté.

A la demande de Mme Valérie SOLDAN, Le Président, M. Pierre Blanc, répond que le montant prévisionnel inclut bien l'ensemble des trois phases mais qu'il sera affiné selon les propositions des bureaux d'études.

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

■ **AUTORISE** le lancement de cet audit des systèmes informatiques dans le cadre de la mutualisation de services.

2. Marchés publics ou accords-cadres pour le service de l'eau potable et l'assainissement collectif : Autorisation de lancement de la consultation publique

Rapporteur : M. le Président, Pierre BLANC

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le service Eau et Assainissement a débuté la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle compétence intercommunale.

Ce service nécessite le recours à plusieurs prestataires extérieurs pour des fournitures, services et travaux.

Les marchés publics ou accords-cadres concernés sont les suivants :

1 – Marché public de travaux pour la réparation et le dépannage

- ⇒ Montant maximum pendant toute la durée du marché : **300 000 € HT**
- ⇒ la durée du marché : 3 années avec une reconduction annuelle expresse

2 – Marché public de travaux pour le dépannage d'urgence en astreinte

- ⇒ Montant maximum pendant toute la durée du marché : **100 000 € HT**
- ⇒ la durée du marché : 3 années avec une reconduction annuelle expresse

3 – Accord-cadre multi-attributaire pour la fourniture du matériel spécifique de fontainerie

- ⇒ Montant maximum pendant toute la durée du marché : **180 000 € HT**
- ⇒ la durée du marché : 4 années

4 – Accord-cadre multi-attributaire pour les travaux de branchement, réparation, extension et renouvellement des réseaux

- ⇒ Montant maximum pendant toute la durée du marché : **500 000 € HT**
- ⇒ la durée du marché : 4 années

5 – Marché public pour la fourniture de matériel électrique

- ⇒ Montant maximum pendant toute la durée du marché : **180 000 € HT**

6 – Accord-cadre multi-attributaire pour la prestation de services de coordination de la sécurité et protection de la santé (CSPS)

- ⇒ Montant maximum pendant toute la durée du marché : **160 000 € HT**
- ⇒ la durée du marché : 3 années

7 – Marché public de travaux pour le refoulement de la Léchère à Thusy

- ⇒ Montant maximum pendant toute la durée du marché : **110 000 € HT**
- ⇒ la durée du marché : 2

8 – Marché public de travaux pour la réfection du captage de Thusel à Vallières

- ⇒ Montant maximum pendant toute la durée du marché : **62 200 € HT**
- ⇒ la durée du marché : 2

9 – Marché public de travaux pour la STEP Vallières – Saint Eusèbe

- ⇒ Montant maximum pendant toute la durée du marché : **2 800 000 € HT**
- ⇒ la durée du marché : 3 ans

10 – Marché lié à ces opérations

- ⇒ Maîtrise d'œuvre
- ⇒ Missions SPS (Sécurité et Protection de la Santé)
- ⇒ Contrôle qualité (vidéo compactage)

Au titre des interventions :

Le Président, M. Pierre BLANC, précise que pour chaque marché le chiffre présenté est une estimation.

De plus, ces marchés sont des dossiers déjà demandés par les communes.

En réponse à Mme Valérie SOLDAN, M. Yvonnick DELABROSSE, explique que ces travaux ont déjà été identifiés par le SMDEA et par la commission Environnement et Développement Durable.

M. Pierre Blanc, précise qu'il fallait avancer dans la démarche et ne pas perdre une année : c'est pourquoi une sélection des marchés les plus urgents s'imposait.

Le Président, M. Pierre BLANC explique, en réponse à M. Michel ROUPIOZ, que ces marchés présentés sont un pré choix et qu'un arbitrage sur la planification des prochains travaux sera effectué après ces premiers marchés.

M. Yvonnick DELABROSSE, précise que ces dossiers présentés ont des critères d'urgence sanitaire.

A la demande de M. Marcel THOMASSET, sur les investissements en 2011 M. Yvonnick DELABROSSE, répond qu'un certain nombre de lignes budgétaires sont déjà prévues mais, qui n'englobent pas l'ensemble des capacités budgétaires.

Le Président, M. Pierre Blanc, réitère qu'il fallait répondre aux urgences mais assure que l'enveloppe budgétaire n'a pas été engagée dans sa totalité.

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à lancer l'ensemble des marchés publics ou accords-cadres susvisés suivant la procédure adaptée et tenant compte de la durée et des montants susvisés,

- **AUTORISE** le Président à formuler les demandes de subventions pour les marchés de travaux auprès du **SMDEA** et de l'Agence de l'eau.

3. Adhésion au SMDEA

Vue la prise de compétence Eau et Assainissement, et aux vus des statuts de la SMDEA :

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** à l'adhésion de la Communauté de Communes au **SMEDEA**.
-

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE SES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC

Le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-10, L 2122-22 (4°) et L 2122-23,

Vu la délibération n°2010-35 du 31 mai 2010 décidant de déléguer à M. le Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment les articles 26 à 28 du code des marchés publics,

Une 1^{ère} consultation a été lancée pour un marché de service en procédure adaptée le 12 octobre 2010 concernant le marché suivant :

Marché public du bilan et perspectives sur la compétence de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly en matière de transports scolaires

Considérant qu'à la date limite de la consultation prévue le 2 novembre 2010, seule une société a remis une offre et le pouvoir adjudicateur a décidé de classer sans suite pour des motifs d'intérêt général pour défaut de concurrence.

Une 2^{ème} consultation a été lancée le 9 novembre 2010.

Considérant qu'à la date limite de la 2^{ème} consultation, le 30 novembre 2010, seule une société a remis une offre :

I. MB Solutions Collectivités en co-traitance avec EURL BETECS

DECIDE

D'attribuer le marché du bilan et perspectives sur la compétence de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly en matière de transports scolaires à la société MB Solutions Collectivités pour un montant de 42 450 € HT.

Fin de la séance : 21 h 00

Le Président,

Pierre BLANC